

Canada à Point Edward (N.-É.) est chargé de la formation d'officiers de navigation et de marine pour la flotte de la Garde côtière.

**La Division des télécommunications et de l'électronique** fournit des connaissances techniques concernant les communications et l'informatique, le contrôle de la qualité, les systèmes de guidage et l'électronique des navires et l'avionique, à l'appui des activités de la Garde côtière du Canada. Elle s'occupe également des communications radio entre la terre et les navires qui empruntent les eaux canadiennes à partir de 45 stations de radio, qui diffusent en outre des bulletins météorologiques et des avis de danger à la navigation.

**La Direction du pilotage** établit des normes techniques nationales et effectue des recherches pour assurer le maintien des normes. Elle prescrit des normes sanitaires, des procédures uniformes de déclaration financière et des procédures relatives aux audiences des quatre administrations régionales de pilotage, et recommande la création de zones de pilotage obligatoire.

La Loi sur le pilotage, en vigueur depuis 1971, a créé quatre Administrations régionales de pilotage qui sont des sociétés de la Couronne habilitées à établir, exploiter et maintenir, à des fins de sécurité, un service de pilotage efficace dans leurs régions respectives. Il s'agit de l'Administration de pilotage de l'Atlantique, de l'Administration de pilotage des Laurentides, de l'Administration de pilotage des Grands Lacs et de l'Administration de pilotage du Pacifique.

**La Direction de la législation** est chargée de certaines activités législatives et participe aux débats touchant le droit de la mer. Elle s'occupe également des modifications apportées à la Caisse des réclamations de la pollution maritime et de l'élaboration du Code maritime qui doit remplacer la Loi actuelle sur la marine marchande.

L'agent maritime principal (Urgences) est chargé de l'élaboration de plans d'urgence; de la mise au point, de l'essai, de l'acquisition et de l'affectation de certains matériels de dépollution; de la fourniture de conseils et d'aide lors de pollution accidentelle; et de certaines activités de guerre.

Les agents régionaux d'urgences maritimes sont chargés de prendre les mesures nécessaires lors d'un incident et de veiller à ce que les plans d'urgence appropriés soient mis en œuvre. Ils élaborent des plans d'urgence régionaux et sont membres de comités provinciaux et municipaux chargés des questions relatives à la pollution par les hydrocarbures.

L'agent maritime principal (Enquêtes sur les sinistres) est chargé d'élaborer des procédures d'enquête sur les accidents et d'effectuer des investigations et des enquêtes préliminaires conformément aux dispositions de la Loi sur la marine marchande du Canada.

**La flotte de la Garde côtière** exerce de nombreuses fonctions. Durant l'hiver, le bureau des services des glaces à Sydney (N.-É.) coordonne les activités des brise-glaces. Durant l'été, les services de la flotte dans l'Arctique sont coordonnés par l'administration centrale à Ottawa et par un bureau des services des glaces à Frobisher Bay. La flotte de la Garde côtière dispose d'un câblier sous contrat à longueur d'année stationné à Saint-Jean (T.-N.). Deux navires météorologiques travaillent en rotation au large des côtes de la Colombie-Britannique et fournissent des renseignements météorologiques. Des navires baliseurs et des hélicoptères exécutent des travaux d'aide à la navigation; des embarcations plus petites sont également employées à cette fin dans la mesure du possible. La Garde côtière exploite un certain nombre de navires spécialisés pour des travaux de recherche et de sauvetage qui, dans les cas de détresses, sont contrôlés par un coordonnateur du ministère de la Défense nationale. Cette flotte se compose de bateaux garde-côte, de bateaux de sauvetage et d'un aéroglisseur. Les navires garde-côte sont normalement déployés dans des zones de patrouille lorsqu'ils ne participent pas à des opérations de recherche et de sauvetage.

La région des Laurentides de la Garde côtière a certaines responsabilités concernant l'entretien des chenaux du Saint-Laurent en aval de Montréal et dans la rivière Saguenay. Cela comprend le nettoyage et l'administration de contrats de dragage.